

ÉTUVDES

1965
janvier

L'Église dans le monde moderne

Le poids du tribalisme

✧ L'aménagement du territoire ✧

Flaherty

Prix littéraires

15, Rue Monsieur, Paris 7^e – F 3,60

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE A L'HEURE EUROPÉENNE

L'étude de l'espace économique fait apparaître trois séries de graves inégalités dans le niveau de vie et le développement : entre Paris et la province; dans la province, entre les régions riches et les régions pauvres; dans chaque région, entre les grandes agglomérations par rapport aux petites villes et aux campagnes.

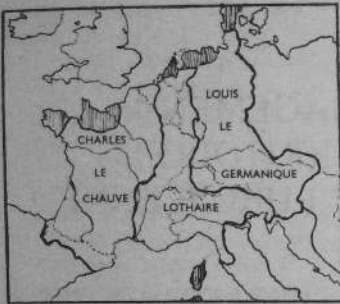
La région parisienne domine la province au point de l'écraser, concentrant 18 % de la population française, absorbant 326.000 émigrants provinciaux de 1954 à 1962 et versant des rémunérations beaucoup plus élevées¹.

En province aussi existent de graves inégalités : en huit ans, la population a augmenté de 17 % en Provence, de 12 % en Lorraine, mais seulement de 3 % en Bretagne; elle a même diminué de 2 % dans le Limousin et de 3 % dans la région Midi-Pyrénées. Dans l'Europe des Six, la carte du revenu individuel par région permet de distinguer trois grandes zones : une zone forte (Benelux, Ouest allemand, Nord et Est de la France, régions parisienne et lyonnaise), une zone moyenne (France du Centre et du Midi, Lombardie, Piémont, Bavière) et une zone faible (Ouest français, Corse, Schleswig allemand et la majeure partie de l'Italie). Ainsi *l'Europe forte* est l'Europe entre Seine et Rhin, prolongée par le couloir rhodanien; *l'Europe faible* est l'Europe des « extrémités ». Le cœur géographique de l'Europe en est le cœur économique et même le cœur historique : le grand axe lotharingien que, de Lothaire I^{er} à Robert Schuman, Charles le Téméraire, Charles Quint et Napoléon I^{er} ont successivement tenté de reconstituer².

De plus, dans chaque région s'accroît l'inégalité entre les grandes

1. Le salarié parisien gagne 70 % de plus que le salarié breton.

2. Au traité de Verdun, en 843, Louis le Germanique, Charles le Chauve et Lothaire I^{er} se partagèrent l'Empire de Charlemagne. Lothaire reçut toute la partie centrale de l'Empire, appelée ensuite Lotharingie.



villes par rapport aux campagnes et aux petites villes. Beaucoup de métropoles régionales vident la région qui les entoure ou la transforment en banlieue-dortoir; l'écart des niveaux de vie est aggravé par la disparité considérable des équipements collectifs. Il y a un sous-développement rural presque aussi grave que le sous-développement colonial.

Lutter contre ces trois séries de déséquilibres est la raison d'être de l'aménagement du territoire.

L'intégration européenne va transformer fondamentalement les problèmes de l'aménagement du territoire, selon le visage que prendra l'Europe nouvelle : zone de libre échange international, fondée sur la concurrence et le profit, ou civilisation nouvelle plus juste et plus fraternelle, marché commun ou communauté humaniste.

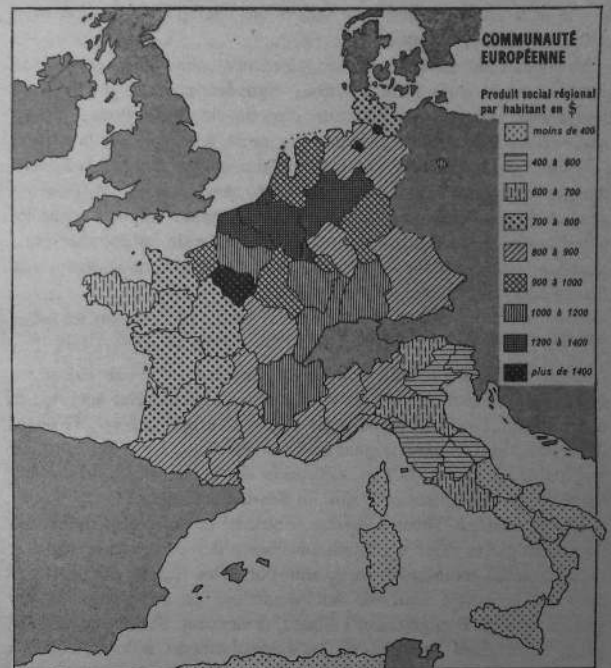
Pour que l'Europe soit elle-même, il faut qu'elle soit humaniste, c'est-à-dire que la dynamique du marché commun soit corrigée par une dynamique de l'humanisme et que cet humanisme anime une planification communautaire de l'aménagement du territoire européen.

La dynamique du marché commun

De nombreuses dispositions des traités européens ont été inspirées par une doctrine optimiste de la concurrence, selon laquelle la libre compétition entre les producteurs est le seul moyen d'obtenir une localisation optimale des travailleurs et des potentiels de production.

Une concurrence sans entraves

Dans cet esprit ont été supprimées la plupart des entraves à la concurrence, résultant des barrières douanières et des interventions administratives ou financières des gouvernements. De plus, l'existence même d'un Marché commun compromet la réalisation d'une politique nationale d'aménagement du territoire, car la concurrence internationale réduit fortement la liberté de décision des gouvernements.



Atlas de l'Europe de l'Ouest par Jean DOLLFUS.

Ainsi, pour la construction des grands pipe-lines européens et des raffineries implantées sur leur trajet, les gouvernements sont pratiquement désarmés devant les désirs des sociétés réalisatrices, car, si un pays refusait, les installations seraient réalisées dans un pays voisin et concurrent. Pour la construction de deux grandes raffineries près de Strasbourg, alimentées par le pipe-line sud-européen, l'autorisation gouvernementale a été largement motivée par la perspective d'un afflux de produits pétroliers allemands dans l'Est de la France, à partir de la raffinerie allemande de Karlsruhe, si les raffineries strasbourgeoises ne se construisaient pas. Sans l'existence du Marché commun, la recherche d'une coordination énergétique régionale entre le charbon

lorrain et le pétrole alsacien eût sans doute impliqué une implantation et une capacité différentes.

La concurrence européenne a donc beaucoup affaibli les pouvoirs des gouvernements, mais les Institutions européennes n'ont pas reçu en contrepartie une autorité suffisante, d'où un vide institutionnel dangereux¹. Si ce vide subsiste et même s'agrandit, à mesure que la réalisation intégrale du Marché commun réduira encore la liberté d'action des gouvernements face à une concurrence sans cesse accrue, l'aménagement du territoire ne sera plus qu'une « grande affaire » pour les grandes affaires. Indispensable pour combler ce vide institutionnel, une planification européenne de l'espace est l'une des clés de la démocratie économique de demain.

Europe dynamique et Europe stagnante

Cette diminution du rôle des gouvernements est d'autant plus grave que la concurrence accroît les déséquilibres régionaux et accentue la dissociation entre « l'Europe forte » et « l'Europe faible », l'Europe dynamique et l'Europe stagnante. C'est l'Europe forte qui bénéficie tout particulièrement de l'intensification des échanges, de la concurrence et des investissements dus au Marché commun.

Les producteurs, situés au centre de gravité de l'ensemble unifié sont les mieux placés pour approvisionner les zones européennes les plus riches avec les moindres frais de transport. Des régions périphériques dans une économie nationale semi-autarcique et, de ce fait, un peu somnolentes, la Bourgogne et l'Alsace, deviennent, dans l'espace européen, des régions centrales où les investissements affluent. Mais, à l'exception de ces deux provinces, les régions les plus favorisées par la nouvelle configuration de leur marché étaient déjà les plus actives : Nord de la France, Lorraine, vallée du Rhône, Rhénanie, Piémont.

De plus, le souci de rentabilité financière détermine un afflux d'investissements dans les régions riches où les débouchés sont les plus vastes et où la modernisation des moyens de communication a le coefficient de rendement immédiat le plus élevé.

Enfin, l'intensification de la concurrence est bénéfique pour les régions les plus fortes, qui peuvent désormais étendre leurs débouchés sans être entravées par les protections nationales : ainsi la CECA ouvre

1. Les Institutions européennes ne peuvent pas, en effet, coordonner les investissements publics et privés, sauf, dans une assez faible mesure, pour les industries du charbon et de l'acier, les transports et l'agriculture.

largement aux charbonnages allemands et néerlandais les marchés belges et français, ce qui réduit beaucoup les débouchés des bassins faibles, jusque-là assez bien protégés, comme le Borinage belge et le Centre-Midi français. Par suite, les gouvernements et les producteurs sont incités à concentrer leurs investissements sur leurs meilleures « cartes », c'est-à-dire les régions les mieux situées et dont la productivité est la plus élevée : par exemple, pour les charbonnages, les bassins les plus prospères (Lorraine, Nord et Pas-de-Calais) sont privilégiés au détriment des bassins du Centre-Midi, moins rentables et situés dans des régions en déclin. De même, priorité a été donnée à la modernisation des moyens de transport ferroviaires et fluviaux du Nord-Est de la France et à la canalisation de la Moselle, et les grandes sociétés privées, constructrices des pipe-lines internationaux, ont, elles aussi, localisé leurs investissements dans l'Europe lotharingienne¹.

Sans doute, une extension du Marché commun en modifierait le centre de gravité. Si la Grande-Bretagne y adhère, la Picardie et la Normandie cesseront d'être des régions périphériques pour devenir des régions de grand passage; il en irait de même pour le Schleswig allemand, si le Danemark et la Norvège entraient dans la Communauté européenne et l'une des meilleures chances de réanimation du Sud-Ouest serait l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Néanmoins, dans le cadre actuel, le Marché commun accélère la dissociation entre l'Europe dynamique et l'Europe stagnante. Dans le cadre de la CECA, l'expansion s'est localisée dans le Nord et l'Est², au détriment du Centre et du Midi, et la création de la Communauté Economique Européenne a surtout entraîné un surcroît d'investissements dans l'Europe forte.

Toutefois le déclin du Centre et du Midi n'a pas eu l'ampleur catastrophique que l'on craignait lors de la création de la CECA. Plusieurs freins ont joué, notamment un important effort de concentration de la sidérurgie du Centre³ et l'existence d'autres forces d'attraction qui ont

1. Pipe-line des Pays-Bas à la Rhénanie, pipe-line sud-européen de Marseille à Karlsruhe par Strasbourg, pipe-line du groupe Mattei reliant Gênes à la Bavière par la Suisse.

2. De 1952 à 1962, le Nord et l'Est ont augmenté leur part dans la production française de charbon de 75 à 79 % et, dans la production d'acier, de 86 % à 88 %. Plusieurs usines sidérurgiques, dans des régions en déclin — Forges de Hennebont, Forges de l'Adour — ont vu leur situation s'aggraver au point d'exiger une difficile reconversion.

3. De même, l'appartenance au très puissant groupe économique semi-public IRI (Institut pour la Reconstruction Industrielle) a permis à la sidérurgie italienne d'affronter avec succès le Marché commun.

La concentration des entreprises est l'un des plus sûrs moyens de défense des régions

contrebalancé le « tropisme » européen : « tropisme » du soleil, « tropisme » de Paris, « tropisme » des grands ports.

C'est la vallée du Rhône, de Genève à Marseille, qui détient le maximum de tropismes¹, et comme elle est la grande voie d'accès à l'une des mers les plus actives du monde et dispose en abondance d'énergie hydro-électrique et atomique, c'est elle — et non la région parisienne, isolée sur un fleuve purement national — qui, à l'échelle de l'Europe de demain, est la Rhénanie française.

Régionalisation de l'Europe

L'intégration européenne régionalise l'Europe. En effet, lorsque tombent les barrières douanières qui transformaient le cadre politique du territoire national en cadre économique, le cadre naturel que constitue la région (ressources du sous-sol et du sol, climat, situation par rapport aux grands courants d'échanges, moyens de transport, abondance et qualification de la main-d'œuvre, densité et pouvoir d'achat de la population, dynamisme des cadres et des élus locaux, puissance des réseaux financiers régionaux, activité culturelle, etc.) prend progressivement plus d'importance que le cadre national.

Il n'y a d'ailleurs pas seulement morcellement du territoire national en régions, mais aussi chevauchement des frontières par des entités économiques régionales arbitrairement séparées auparavant par des limites politiques. En désagrégeant les frontières, la Politique efface les erreurs de l'Histoire pour rétablir les dons de la Géographie. On voit réapparaître des unités naturelles disloquées par les frontières : vallée du Rhin, de Bâle à Rotterdam, de la Moselle, de la Meuse, du Rhône, bassin minier franco-belge, ensemble alpin franco-italien. Déjà ces *régions multinationales* prennent conscience d'elles-mêmes. Un comité de liaison régional, comprenant des représentants du Nord et du Pas-de-Calais, du Hainaut et de la Flandre belge s'est créé pour étudier en commun le développement de ces régions aux activités identiques. Et le Conseil économique wallon, considérant l'intensification des échanges le long des axes de la Sambre et de la Meuse, demandait récemment la modernisation de la section française de ces voies fluviales.

Comme chaque capitale a perdu, par suite du Marché commun, une part importante de son pouvoir de décision économique et sociale et

handicapées par l'intégration européenne. Pour le développement régional, la dimension des entreprises joue presque autant que la dimension de l'espace économique.

1. Tropisme européen, dû à l'axe Rhin-Rhône, tropisme portuaire grâce à Marseille, tropisme du soleil.

que le cadre national a éclaté, c'est maintenant la région qui est l'unité de base dans la compétition européenne. Or, pour que la province française puisse rivaliser avec la province allemande ou italienne, il faut qu'elle ait, elle aussi, des cadres de valeur disposant du pouvoir de créer. La dévitalisation de la province par l'exode vers Paris des hommes les plus qualifiés et les plus dynamiques s'avère donc particulièrement dangereuse. Il est urgent de renverser le courant, d'envoyer de Paris en province les animateurs dont la présence conditionne l'avenir de la région et de leur donner les moyens administratifs et financiers nécessaires. L'hypertrophie de la région parisienne est une des infirmités essentielles de l'économie française dans la compétition du Marché commun.

La dynamique d'un humanisme européen

Les traités européens s'inspirent aussi de la doctrine humaniste. Ainsi, avec deux ans d'avance sur la législation française, le traité de la CECA a reconnu le droit des travailleurs à une aide publique pour leur réadaptation professionnelle en cas de reconversion. Allant plus loin, le traité de la Communauté Economique Européenne préconise une politique d'équilibre régional dans la croissance (*Article 2*) et institue les instruments d'une action de réanimation régionale : maintien des aides gouvernementales destinées à favoriser le développement des régions à faible niveau de vie ou à chômage important (*Article 92*), création de la Banque Européenne d'Investissements pour faciliter le financement de projets intéressant la mise en valeur des régions sous-développées (*Article 130*)¹. En développant cette inspiration humaniste et en corrigeant la dynamique de la concurrence internationale par la dynamique d'un humanisme européen, quelle direction prendrait l'aménagement du territoire² ?

Un personnalisme régional

On croit trop souvent que la concurrence aboutit à la localisation optima, pour la nation, des forces productives et que toute action publique en sens contraire freinerait l'expansion économique. Mais, au contraire, l'économie de profit s'avère très souvent une économie de gaspillage et de déperdition de richesses collectives. Il faut, en effet, distinguer d'une part le coût et la rentabilité d'une opération pour l'indi-

1. Cf. PL. SAINT MARC, *La France dans la CECA*, chap. VIII, A. Colin.
2. « L'Europe des personnes et des peuples » (compte rendu de la 49^e Semaine sociale de France). *Chronique sociale de France*.

vidu qui l'entreprend, d'autre part son coût et sa rentabilité pour la collectivité tout entière. Coût individuel et coût collectif, rentabilité individuelle et rentabilité collective peuvent être fort différents.

La localisation du développement économique — et donc de l'appel de main-d'œuvre — fondée sur la recherche du profit individuel aboutit souvent à des implantations bénéficiaires pour l'entrepreneur et déficientes pour la collectivité. C'est le cas, en particulier, des grandes agglomérations urbaines et principalement de la région parisienne. Le producteur y trouve de nombreux avantages qu'il n'aurait pas dans une ville petite ou moyenne : un grand nombre de clients et de fournisseurs à proximité, un réseau bancaire puissant, des transports rapides avec le reste du pays, des liaisons faciles avec les administrations. Mais la collectivité, elle, va supporter des charges financières considérables pour accueillir la main-d'œuvre que le producteur a fait venir (construction de logements, d'écoles, d'hôpitaux, de parkings, accroissement des transports urbains, etc.).

Ainsi, la forte densité humaine a un double aspect : avantage pour le producteur, elle est charge pour la collectivité en raison du prix sans cesse accru de l'espace dans les grandes agglomérations. Les entreprises bénéficient de l'avantage et rejettent la charge sur les collectivités publiques, réalisant dès lors un profit sur une opération qui, économiquement, aboutit à une perte pour la collectivité. Le bilan réel de l'opération ferait apparaître qu'il est plus avantageux pour l'économie nationale de créer un emploi en province, soit par implantation d'une nouvelle entreprise, soit par transfert d'une entreprise parisienne, que d'installer ou de développer une entreprise dans la région parisienne avec des travailleurs venus de province. Si on faisait payer aux entreprises et aux administrations parisiennes le coût réel de la main-d'œuvre provinciale qu'elles importent, on serait étonné des progrès de la décentralisation économique. D'autant plus que l'hypertrophie de la région parisienne est une des causes structurelles de l'inflation et donc une des infirmités essentielles de notre économie dans la compétition européenne. Les entreprises parisiennes sont, en effet, obligées de surpayer la main-d'œuvre provinciale pour la déraciner et compenser les difficiles conditions de vie à Paris, notamment en ce qui concerne le logement et les transports; et la hausse des salaires parisiens joue un rôle pilote dans les hausses de salaires en France.

Le mobile du profit individuel aboutit non seulement à une utilisation défectueuse de l'espace économique, mais parfois même à son in-

utilisation et à la stérilisation de sa valeur productive. Ainsi, le capitalisme a laissé dépérir l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre de la France. Sans l'apport d'importants investissements publics, la côte du Languedoc, au lieu de devenir une seconde Côte d'Azur serait restée une réserve de moustiques et aurait continué à se « désertifier ». Les capitaux privés s'investissent volontiers dans la spéculation foncière, mais non dans le reboisement des Cévennes, dans les machines à sous, mais non dans l'assainissement du littoral corse.

De plus, des mécanismes administratifs ont artificiellement faussé les conditions économiques naturelles et aggravé les déséquilibres entre régions. C'est par la centralisation administrative et culturelle qu'a commencé la dévitalisation de nos provinces, c'est-à-dire par l'impossibilité d'exercer hors de Paris deux formes essentielles du pouvoir de création. En Allemagne, au contraire, la dissémination des Pouvoirs publics a suscité autant de foyers culturels et a créé une tradition de remarquable vitalité régionale¹.

En outre, la répartition des investissements publics accentue souvent les inégalités régionales. La région parisienne qui n'a que 18 % de la population française reçoit 23 % des crédits d'investissements de l'Education Nationale, 36 % des crédits de la SNCF, 35 % des crédits des PTT, 49 % des crédits de recherche scientifique, 57 % des crédits du Commissariat à l'Energie atomique, 58 % des crédits pour les musées, 65 % des crédits pour le théâtre et la musique et la totalité des crédits pour la création artistique. Enfin, la fiscalité locale alimentée essentiellement par la taxe locale sur le chiffre d'affaires, avantage les collectivités riches à forte activité commerciale au détriment des communes pauvres qui sont souvent des communes-dortoir.

Le sous-développement de beaucoup de régions est donc souvent en grande partie artificiel et dû à l'absence de grands travaux de mise en valeur, à l'insuffisance des moyens de transport, du crédit, de la formation technique, de l'équipement culturel, à l'excès de centralisation administrative, c'est-à-dire que le blocage de la croissance y est dû plus à l'homme qu'à la nature. Supprimer ces blocages artificiels pour mettre en valeur les ressources inexploitées doit être un objectif européen fondamental. En assainissant la côte du Bas-Languedoc ou l'Est de la Corse, on les ouvre au tourisme; en reboisant le Massif Central,

1. A Weimar, petite ville de 6.000 habitants, J.-S. Bach est maître de chapelle, Schiller conseiller du duc, Goethe ministre, Liszt directeur du théâtre ducal; Mendelssohn vient s'établir à Leipzig, Wagner à Dresde, puis à Munich; Leibnitz va devenir bibliothécaire du duc à Hanovre, etc.

on y facilite l'implantation d'une industrie de transformation du bois; en électrifiant la Bretagne, en améliorant son réseau d'adduction d'eau et ses liaisons routières et ferroviaires, on favorise la modernisation de son agriculture et son essor industriel.

Dans une Europe qui tend à émanciper les régions de la tutelle nationale, il faut leur appliquer une philosophie « personnaliste », reconnaître à chacune un droit à réaliser sa vocation économique naturelle et orienter à cet effet les investissements publics nationaux et européens. Le « personnalisme régional » serait ainsi un des critères et un des objectifs essentiels d'un aménagement humaniste du territoire.

Le rééquilibrage psychologique

Dans le choix des localisations, on devrait tenir compte non seulement du coût économique collectif, mais aussi du « coût humain », notamment des traumatismes du déracinement et de la fatigue due à la distance excessive entre l'emploi et le domicile.

Une politique régionale humaniste doit viser à sauvegarder l'équilibre psychologique des travailleurs ou même à le rétablir, s'il a été altéré. Dans les calculs économiques, le coût humain ne peut être compté pour zéro et le progrès dans ses conditions de vie importe au moins autant à l'homme que la hausse de son niveau de vie.

Comme le réclamait déjà il y a vingt ans Beveridge, dans son livre sur *Le plein emploi dans une société libre*, il faut déplacer les usines vers les hommes, plutôt que les hommes vers les usines. La version moderne du droit au travail, c'est le droit au travail dans sa région. Des manifestations nombreuses attestent, d'ailleurs, que les populations des régions en déclin ressentent plus fortement les contraintes de l'exode que celles de la pauvreté. Et l'expérience prouve la possibilité, en créant du travail sur place, de stopper non seulement l'hémorragie de l'émigration permanente, mais aussi les migrations journalières¹ et même de renverser les courants migratoires².

Le rééquilibrage des revenus régionaux

Même en donnant à chaque région sa chance, il subsistera encore d'assez grandes inégalités dans les revenus régionaux. Un rééquilibrage des

1. En implantant une usine à Bourg, Berliet a permis à ses ouvriers de l'Ain de ne plus aller tous les jours travailler à l'usine de Lyon.

2. Citroën à Rennes et le Centre National d'Etudes des Télécommunications à Lannion (Côtes-du-Nord) ont reçu de nombreuses demandes d'emplois de Bretons qui avaient quitté la Bretagne, faute d'avoir pu y trouver une situation, et désiraient y retourner.

revenus régionaux devrait être un des objectifs essentiels d'une politique régionale humaniste. Il ne s'agit pas, évidemment, de supprimer toute inégalité — ce qui ne serait ni possible ni souhaitable —, mais de ramener les écarts des revenus à des niveaux plus équitables. La politique des revenus sera conduite, en effet, à se régionaliser, les disparités entre groupes régionaux ayant autant d'importance et de retentissement psychologique et politique que les disparités entre groupes sociaux.

De plus, si l'on veut une politique active de lutte contre la misère, on ne peut oublier que celle-ci cesse d'avoir un caractère de classe pour devenir un phénomène géographique. Sur la carte d'Europe, il y a des « nappes de pauvreté ». Dès lors, l'esprit de solidarité doit se manifester par une aide publique, à la fois nationale et européenne, visant autant — et même, au besoin, plus — à améliorer les équipements publics qu'à augmenter le niveau de vie. C'est, en effet, généralement l'insuffisance grave et parfois dramatique des équipements publics qui, pour les habitants des régions sous-développées est à la fois le symbole et la cause de leur misère, le frein du développement et le mobile de l'exode.

Le rééquilibrage biologique

Si nous n'en modifions pas le cours, l'évolution actuelle de notre civilisation nous conduit, non à l'âge d'or, mais à l'« ère des grandes pénuries » : l'air pur, l'eau pure, les espaces verts, le calme, biens offerts autrefois en abondance, qui paraissaient inépuisables et donc sans valeur, vont faire tragiquement défaut dans les grandes villes et entraîner des conséquences redoutables pour la productivité, la santé, et l'équilibre nerveux de leurs habitants.

La hausse du niveau de vie n'est qu'un des aspects du bien-être et elle risque de faire oublier un autre aspect plus important encore pour l'épanouissement de l'homme et même pour la sauvegarde de son intégrité physique et psychique : l'amélioration du cadre naturel, en vue de parvenir à un rééquilibrage biologique de la civilisation urbaine.

Dans cette perspective, en dehors de mesures spécifiques de protection contre les nuisances urbaines, il faut reconsidérer les rapports entre la civilisation urbaine et la civilisation rurale. Les campagnes et les forêts n'ont pas seulement une fonction économique, elles ont aussi une fonction biologique essentielle à l'équilibre de la vie urbaine¹. A ce titre, elles ont droit à une protection et à une aide financière spéci-

1. Elles contribuent notamment à la composition du climat urbain.

fiques. Toute la politique urbaine européenne devrait s'adapter à ces nécessités biologiques, si l'on veut éviter que, dans quelques années, les richesses naturelles fondamentales indispensables à la vitalité humaine soient devenues, dans les grandes agglomérations, un luxe réservé à une minorité privilégiée. Il faut donc rechercher un nouvel équilibre entre la vie urbaine et la vie rurale, multiplier les parcs nationaux et régionaux, encourager l'insertion d'entreprises dans le milieu rural et la création de « villes nouvelles », à l'exemple de l'Angleterre, plutôt que le développement excessif des grandes agglomérations.

Un progrès spirituel

Le bonheur n'est pas seulement le bien-être, il est aussi le progrès spirituel, c'est-à-dire une promotion de l'homme par un double progrès de la culture et de la démocratie, une montée de civilisation. L'aménagement du territoire ne doit pas se limiter à des objectifs de progrès économique, même élargis aux dimensions d'une économie de besoins, il doit viser aussi à une renaissance culturelle, par la multiplication et l'essor des foyers de culture, et à une rénovation de la démocratie, en associant chacun à l'élaboration de son avenir.

Une planification communautaire de l'espace européen

Comment traduire dans les faits cette volonté d'humanisme? Il est nécessaire de parvenir à une planification communautaire de l'espace, reposant sur l'existence et la coordination d'une planification européenne, de planifications nationales et de planifications locales¹.

Une planification européenne

La planification régionale doit être au centre de la programmation économique à moyen terme que prépare actuellement la Commission de la Communauté Economique Européenne. Elle doit, tout à la fois, harmoniser les interventions nationales et locales avec l'action des Institutions européennes, donner une base rationnelle à l'emploi des ressources dont disposent la Haute Autorité de la CECA, la Banque Européenne d'Investissements et le Fonds social européen, éclairer les politiques communes que les gouvernements sont tenus d'élaborer dans plusieurs domaines, notamment les transports et l'agriculture.

Déjà, des résultats importants ont été obtenus par l'action des Insti-

1. Les programmes de développement des collectivités locales importantes et leurs interventions dans la vie économique sont un des principaux stimulants de la croissance régionale.

tutions européennes. Ainsi, la CECA a dépensé 61 millions de dollars, dont 55 millions en subventions et 6 millions en prêts à taux réduit, pour faciliter le reclassement des mineurs et des ouvriers obligés de se reconverter. Son action a été particulièrement utile dans les régions en déclin où le milieu économique n'offrirait pas par lui-même un nombre important d'emplois de remplacement : par exemple, dans le Borinage belge (prêt de 12 millions de francs pour la construction d'une usine d'aluminium), à Liège (prêt de 11 millions de francs à la « Société provinciale d'industrialisation »), à Béthune (prêt de 6 millions de francs au Syndicat intercommunal d'aménagement des zones industrielles). De son côté, la Banque Européenne d'Investissements a prêté 358 millions de dollars pour le développement des régions déshéritées, dont 66 % en Italie, 16 % en France, 7 % en Grèce. Toutefois, même en Italie où cette aide massive a été conjuguée avec d'importants investissements gouvernementaux, la Banque reconnaissait dans son Rapport de 1963 :

Le retard du Mezzogiorno sur les régions plus évoluées n'a toujours pas diminué, le niveau de vie y a augmenté selon un taux annuel de l'ordre de 5 % à prix constants, égal à celui du reste de l'Italie et plus élevé que celui du reste de la Communauté, mais la production s'est accrue dans le Mezzogiorno à un rythme inférieur à celui du reste de l'Italie et à peine égal à celui de l'ensemble des six pays de la Communauté.

Pour intensifier la lutte contre les déséquilibres régionaux, il faut donc renforcer les moyens d'action des Institutions européennes. Tout Plan d'Equipement repose sur un organisme de financement très puissant : le Plan Vannoni (pour le développement du Sud italien) sur la Caisse du Mezzogiorno, le Plan français sur la Caisse des Dépôts et, hier, le plan de Constantine sur la Caisse d'Equipement de l'Algérie. Mais la Banque Européenne d'Investissements n'est pas encore à la mesure de ces organismes, parce que ses ressources sont trop faibles, ses conditions de prêt trop rigides (uniformité des taux de prêt pour toutes les opérations) et trop peu attrayantes, à cause, notamment, de la garantie de change. Il faudrait à la fois accroître substantiellement ses ressources, diversifier le taux d'intérêt selon la portée économique et sociale de chaque opération, faire rayonner la croissance en prêtant, non seulement aux entreprises, mais aussi aux collectivités locales et aux organismes financiers régionaux qui, à leur tour, financeraient des projets de développement trop faibles pour être étudiés directement par la Banque, enfin, constituer au sein de la Banque une section d'aide technique groupant des équipes d'experts dont le concours serait offert en liaison avec l'octroi des aides financières.

Par ailleurs, le Fonds social européen, au lieu de se cantonner dans l'indemnisation des travailleurs reconvertis et dans leur formation professionnelle, devrait devenir le Fonds du progrès social et de la promotion humaine. Il devrait donc ajouter à ses activités actuelles le financement d'une politique de rénovation de l'habitat, de tourisme social, de promotion sociale et de formation d'animateurs locaux.

Il faudrait aussi créer un « Fonds Européen de la Recherche et de la Culture », chargé d'une mission d'animation et de diffusion, qui finance le développement culturel et scientifique dans une perspective de décentralisation, par la construction, dans les régions sous-développées, de centres de recherches, d'Instituts d'enseignement supérieur, de laboratoires, de maisons de la culture, de maisons de jeunes, de théâtres, de musées. Car la multiplication des foyers de culture n'est pas seulement une exigence fondamentale d'une civilisation de l'esprit, elle est aussi l'une des clés de la réanimation des régions sous-développées; un grand foyer culturel est par lui-même un pôle de croissance.

Réanimation régionale et réanimation rurale

Quelles devraient être les directions de cette planification européenne de l'aménagement du territoire et comment la conjuguer avec l'action des gouvernements et des collectivités locales?

Ce serait une dangereuse erreur d'attribuer exclusivement le sous-développement à des causes économiques. C'est par la centralisation administrative et culturelle qu'a commencé la dévitalisation de la province française, c'est par la décentralisation administrative et culturelle que commencera sa revitalisation. Le déclin de la province a coïncidé avec sa stérilisation intellectuelle. Car culture et croissance sont étroitement liées. Un milieu culturel actif est un attrait puissant pour une implantation industrielle. Instituts de recherche, laboratoires, grandes écoles, Universités permettent, en effet, aux entreprises d'y trouver une collaboration à la solution de leurs problèmes, une source de recrutement de leurs cadres, une vie intellectuelle active qui permet à leurs ingénieurs de conserver leur valeur scientifique et de se tenir au courant des derniers progrès de la technique. La culture artistique, elle aussi est un facteur d'attraction économique, dans la mesure où l'ennemi majeur de la décentralisation industrielle est l'ennui.

Dans ce domaine, le Fonds Européen de la Recherche et de la Culture pourrait utilement soutenir les efforts français encore très

insuffisants. Est-il admissible que deux mille tableaux du Louvre soient entreposés dans des caves et sous des combles¹, alors qu'exposés dans des musées provinciaux, ils pourraient faire le bonheur de tant de visiteurs? L'expérience tentée par le Ministère de l'Information, consistant non seulement à produire des magazines régionaux à l'ORTF, mais même à réaliser dans des stations de province des émissions diffusées ensuite sur le réseau national, prouve qu'on peut, dans tous les secteurs, contribuer à la revitalisation culturelle de la province.

L'action européenne doit aussi se conjuguer à l'action gouvernementale pour mettre un terme au dramatique sous-équipement des communes rurales. Sont-elles vouées à la mort lente, comme on le croit trop souvent? N'y a-t-il pas plutôt, sous-jacent au mouvement d'urbanisation, un mouvement en sens inverse de « ruralisation »?

Outre leur fonction biologique indispensable à l'équilibre et à la santé des hommes des grandes agglomérations, les campagnes, de plus en plus, avec l'universalisation de l'automobile, deviennent habitat permanent pour certains travailleurs des villes, résidences secondaires pour d'autres, lieu de détente et de distraction pour le tourisme de week-end et d'été. A mesure que le tourisme se développe, gagnant sans cesse sur le temps de travail, les hommes ne finiront-ils pas, dans dix ans, dans vingt ans, par passer autant de temps à la campagne qu'à la ville, même s'ils ont un domicile urbain? Mais alors n'est-il pas absurde, si ces campagnes doivent connaître un tel afflux saisonnier de population², de laisser stagner et même se disloquer leur équipement en services publics, qu'il faudra créer ou recréer à grands frais?

Ceci doit conduire à accorder aux communes rurales une aide spécifique pour leur équipement public, proportionnée à la modicité de leurs ressources publiques, c'est-à-dire beaucoup plus avantageuse, par le taux des subventions et les conditions des prêts, que celle dont bénéficient les communes urbaines plus riches.

La conjonction d'un financement européen et national est également indispensable, si l'on veut multiplier les grandes opérations de mise en valeur : grands travaux, comme le canal Rhin-Rhône ou l'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, ou grands transferts, comme le transfert en province des usines Citroën ou des usines Renault³.

1. Cf. *Le Monde*, du 20 novembre 1964.

2. Les villes, elles aussi, seront alors un lieu d'habitation périodique.

3. Pour être complet, il faudrait insister, dans le cadre de cette volonté d'humanisme, sur la nécessité de promouvoir une démocratie de base. L'homme, en effet, est naturellement « poète », c'est-à-dire à la recherche d'un pouvoir de création, qui



Comme l'humanisme grec affirma la primauté de l'homme dans la cité, un nouvel humanisme de l' « âge européen » doit affirmer la primauté de l'homme dans l'aménagement de l'espace. Si l'Europe devient une communauté humaniste, elle connaîtra l'exaltante aventure d'être cette civilisation modèle à laquelle aspirent confusément les hommes de notre temps. Elle découvrira aussi que la mise en valeur de ses régions sous-développées est un extraordinaire accélérateur de l'économie, en mettant ou en remettant dans le circuit productif les richesses inexploitées et en ouvrant des débouchés considérables à une production qui bute continuellement sur la saturation des besoins solvables.

Mais l'humanisme n'est pas seulement la chance de la Communauté européenne, il est aussi la condition de sa survie. Sinon, la souveraineté du profit aboutirait fatalement à accroître le déséquilibre entre les régions pauvres et les régions riches, à vider les unes pour surpeupler les autres, à élargir la fissure entre les deux Europe, à faire lever d'incessantes révoltes devant de tragiques déclin, du Borinage à Decazeville, de la Bretagne à la Sicile, à exaspérer des extrémismes qui menaceraient la fragile union européenne, à condamner à la mort lente des régions qui furent si longtemps d'admirables foyers de civilisation.

Laisser le libéralisme intégralement maître de la croissance européenne, c'est se condamner à écrire dans dix ans « La Lotharingie et le désert européen ». « Si des correctifs n'étaient pas apportés au jeu des forces économiques, déclarait à Liège le 6 novembre 1958 M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., nous irions au-devant d'une Europe où les déséquilibres existant au plan national seraient renforcés. Si l'écart continuait à se creuser entre la Ruhr, la région parisienne, l'Italie du Nord d'une part et les autres régions d'autre part, ce serait l'arrêt de notre Communauté. »

La Communauté européenne sera humaniste ou ne sera plus.

Philippe SAINT MARC

lui permette, à son échelle, de façonner le monde. C'est pour l'y trouver, entre autres motifs, que l'élite provinciale est montée à Paris, laissant exsangue la province. La « démocratie de base » consiste à faire descendre aussi loin que possible dans la hiérarchie des collectivités locales (selon les cas, de Paris à la métropole régionale, au chef-lieu de département, au chef-lieu de canton ou au bourg-centre) le pouvoir de création, sous ses formes administrative, économique et culturelle, par une double décentralisation du droit de décision et des moyens d'action.